



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : ACQUISITION DE LA SENTE DES LABOURS AUPRES DU DEPARTEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU l'avis du service du Domaine en date du 20 avril 2022 ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental du Val d'Oise du 27 juin 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN retraçant les opérations effectuées sur la Sente des Labours, propriété du Département ;

CONSIDÉRANT que la sente des Labours, propriété du Département, dessert plusieurs habitations et relie l'impasse du Nord à la sente des Mortagnes, qu'elle a vocation à être intégrée au domaine public routier communal et à être entretenue en tant que tel ; que les riverains interpellent la ville sur l'état de cette sente non entretenue ;

CONSIDÉRANT que la ville a sollicité le Département pour la cession des parcelles cadastrées BC n°113, 115 et 117 constitutives de cette sente, formant ensemble une unité foncière de 448 m² ;

CONSIDÉRANT que s'agissant d'un transfert de charges d'entretien, un accord est intervenu entre la ville et le Département pour une cession à l'euro symbolique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BC n°113, 115 et 117 constitutives de la sente des Labours, formant ensemble une unité foncière de 448 m², auprès du Département;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié y afférent et à prononcer le classement de cette sente dans le domaine public communal ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE